

SERVICES DE GARDES PHARMACIES

Juin 2008

Dimanche 15 : DUPAIN

6 place Jean-Jaurès

Dimanche 22 : TUFFIER

20, rue Molière

Dimanche 29 : VIGNIER

62 avenue de la République

Juillet 2008

Dimanche 6 : DO

111, avenue Verdier

Dimanche 13 et lundi 14 : CHANTRY

31, rue Carvès

Dimanche 20 : DUPAIN

6 place Jean-Jaurès

Dimanche 27 : GHELLIS

176, av. Marx Dormoy

Août 2008

Dimanche 3 : SENANT

128, avenue de la République

Dimanche 10 : BERTHAULT-LECHARTIER

47, avenue de la République

Vendredi 15 : CRABOSE-CHERADAME

52, av. Henri Ginoux

Dimanche 17 : VIGNIER

62 avenue de la République

Dimanche 24 : TUFFIER

20, rue Molière

Dimanche 31 : ABECASSIS-MOURER

72, av. Henri Ginoux

Septembre 2008

Dimanche 7 : JACQUEMART

34, av. de la République

MÉDECINS, FAITES LE 15

La maison de garde intercommunale reçoit du lundi au samedi de 20h à 24h et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Située 10, bd des Frères Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous.

Adresses et numéros utiles

» La Mairie à votre service

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.

Centre Administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex

Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

» Numéros d'urgence

» Police Secours : 17.

» Pompiers : 53, rue de la Vanne

Tél. : 01 58 07 05 28.

» Appel secours :

18 ou 01 46 56 18 18.

» SAMU et Médecins de garde : 15.

» Urgences dentaires :

Tél. : 01 47 78 78 34.

(dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).

» Secouristes Croix-Rouge :

Tél. : 01 46 57 95 30.

» Secouristes Protection Civile :

Tél. : 06 08 18 06 84.

» Commissariat de Police :

4, rue Guillot

Tél. : 01 46 56 34 00.

» Gendarmerie :

5, rue Gabriel-Péri, 92320 Châtillon

Tél. : 01 46 57 22 22.

» Police Municipale :

19, rue Henri Barbusse

Tél. : 01 46 56 92 92.

» Carte bancaire - Vol/Perte :

Tél. : 0892 705 705.

» Chèques - Vol/Perte :

Tél. : 01 42 41 22 22.

» EDF-GDF :

Électricité : 0810 333 292.

Gaz : 0810 433 292.

» Adresses utiles

» Préfecture :

177, avenue Joliot-Curie

92000 Nanterre

Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).

» Sous-Préfecture :

99, avenue du Général de Gaulle

92160 Antony

Tél. : 01 56 45 38 00.

» Impôts :

18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 58 24 00.

» Sécurité Sociale :

16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge

Tél. : 0 820 904 192.

» Allocations familiales :

7, rue Auguste Gervais

92245 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 46 48 54 22.

» Permanence au C.A.S. de Montrouge

Tous les mardis, sur rendez-vous

Tél. : 01 46 12 74 15

» OPHLM :

18, av. Émile Boutroux

92120 Montrouge

Tél. : 01 55 58 17 00.

Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h, le vendredi de

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» Centre Municipal de Santé :

5, rue Amaury Duval

92120 Montrouge

Tél. : 01 46 12 74 09.

» Centre d'Information et d'Orientation :

24, rue Arthur Auger

92120 Montrouge,

Tél. : 01 46 57 24 75.

cio-montrouge@ac-versailles.fr

» ANPE :

5, rue Théophile Gautier

92120 Montrouge

Tél. : 01 46 56 02 02.

» Mission Locale :

131, rue Maurice Arnoux

92120 Montrouge

Tél. : 01 42 53 50 42.

Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,

vendredi de 9h à 12h30.

Club Consomm' Action : conseil téléphone

Pour votre sécurité, choisissez un téléphone mobile à faible DAS. Qu'est ce que le DAS ? C'est le débit d'absorption électromagnétique exprimé en Watts par kilos, en Europe, 2 W/kg maximum. D'après la commission de sécurité des consommateurs, les appareils commercialisés se situeraient autour de 0,8 W/kg. Toutefois cette information n'est pas aisément accessible. Avant d'acheter un nouvel appareil, faites-vous préciser le DAS qui figure obligatoirement sur les notices.

Pour plus d'information, venez à l'une des permanences

Club Consomm'action au 105, avenue Aristide Briand, salle 12 chaque

1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h et chaque 3^e mardi du mois de 15h à 17h.

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions.

Avec ma famille, nous partons trois semaines en vacances cet été. Le dispositif « Tranquillité Vacances » est-il de nouveau en place cette année ?

Si vous partez en vacances plus d'une semaine en juillet ou en août, vous pouvez en informer le Commissariat. Sur simple demande, des policiers effectuent régulièrement des patrouilles près de votre appartement ou votre commerce en votre absence. En effet, chaque année, la Police Nationale propose ce service de surveillance des habitations dont les propriétaires s'absentent au moins sept jours. C'est l'opération « Tranquillité Vacances ».

Pour bénéficier de ce service, rendez-vous au commissariat munis d'un justificatif de domicile et complétez une

fiche de demande (coordonnée du logement à surveiller et un numéro pour vous joindre).

Commissariat de Police :
4, rue Guillot, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h (poste ouvert de nuit et en week-end).
Tél. 01 46 56 34 00.



Départ en vacances : conseils utiles

Avant de quitter votre logement, vous devez bien entendu verrouiller vos portes et fenêtres.

Il est conseillé de répertorier vos objets de valeurs (justificatifs utiles pour votre assureur en cas de vol) ou de les mettre en lieu sûr (dans un coffre à la banque). Par ailleurs, évitez de les mettre en évidence. Vos clés ne doivent pas être « cachées » sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Enfin, la maison doit garder son apparence habituelle : trouvez quelqu'un pour relever le courrier de votre boîte aux lettres, faites lui ouvrir et fermer vos volets de temps en temps, etc. Il faut que votre habitation vive même en votre absence !

Enquête de l'INSEE

Depuis le 31 mars et jusqu'au 19 juillet, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) réalise une enquête sur la santé et le handicap. L'objectif est de mieux connaître les difficultés rencontrées dans la vie

quotidienne par les personnes concernées. Cette étude est réalisée sur un échantillon de plus de 40 000 personnes, y compris celles sans problèmes actuels, dont certaines habitent Montrouge. Si vous êtes concerné, vous recevrez préala-

blement un courrier comportant le nom de l'enquêteur qui viendra vous interroger, muni d'une carte officielle. Les réponses fournies lors de cet entretien restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait obligation.

Avec l'adresse unique l'Assurance Maladie simplifie vos démarches !

Les assurés sociaux des Hauts-de-Seine, quelle que soit leur commune de résidence, doivent désormais envoyer tous leurs dossiers à une adresse unique :

**CPAM 92
92026 NANTERRE Cedex**

De nombreux avantages avec l'adresse unique : plus besoin de chercher quel est son centre pour envoyer ses feuilles de soins, les demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.

Depuis le 1^{er} avril 2008, **les courriers non transmis à cette adresse sont systématiquement retournés à l'expéditeur avec la mention « N'habite Pas à l'Adresse Indiquée ».**